

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Amen Bank

Siège Social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Amen bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2019.

(En 1000 DT)

Période	au 31 Mars 2019	au 31 Mars 2018	au 31 Décembre 2018 (*)
1- Produits d'exploitation bancaires	215 917	191 790	829 094
• Intérêts et revenus assimilés	154 619	125 334	578 354
• Commissions en produits	26 626	24 945	100 753
• Revenus du portefeuille	34 672	41 511	149 987
2- Charges d'exploitation bancaires	120 156	97 902	454 362
• Intérêts encourus et charges assimilées	118 243	95 188	443 226
• Commissions encourues	1 913	2 714	11 136
3-Produit net bancaire	95 761	93 888	374 732
4- Autres produits d'exploitation	254	513	2 306
5- Charges opératoires	37 338	35 428	147 044
Dont ;			
• Frais de personnel	26 249	24 916	102 275
• Charges générales d'exploitation	9 283	8 693	37 025
6- Structure du Portefeuille	1 889 426	2 097 621	1 897 993
• Portefeuille- titres commercial	249 606	617 444	285 622
• Portefeuille d'investissement	1 639 820	1 480 177	1 612 371
7- Encours des créances à la clientèle	5 840 322	6 068 952	5 929 248
8- Encours des dépôts et avoirs de la clientèle	5 512 091	5 100 948	5 516 889
Dont ;			
• Dépôt à vue	1 623 665	1 618 136	1 618 911
• Epargne	1 441 593	1 459 606	1 469 211
9- Emprunts et Ressources Spéciales	867 441	972 953	876 255
10- Capitaux propres (**)	785 334	705 017	785 311

(*) Chiffres certifiés

(**) Les capitaux propres sont publiés hors résultats des périodes.

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables et des emprunts obligataires de placement.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS MARQUANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2019

Les crédits à la clientèle, nets des provisions et d'agios réservés, sont passés de 6 069,0 millions de dinars à fin mars 2018 à 5 840,3 millions de dinars à fin mars 2019, enregistrant ainsi une régression de 228,7 millions de dinars ou 3,8%.

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont établis à fin mars 2019 à 5 512,1 millions de dinars soit une progression de 411,1 millions de dinars ou 8,1% par rapport au 31 mars 2018.

Les ressources longues provenant des emprunts et ressources spéciales ont atteint 867,4 millions de dinars enregistrant ainsi une baisse de 105,5 millions de dinars par rapport au 31 mars 2018. Cette variation est expliquée principalement par l'amortissement des emprunts et les remboursements des annuités venant à échéance.

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 24,1 millions de dinars ou 12,6% par rapport à la même période en 2018.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 22,3 millions de dinars, passant de 97,9 millions de dinars durant le premier trimestre 2018 à 120,2 millions de dinars pour la même période de 2019.

Le Produit Net Bancaire a atteint 95,8 millions de dinars à fin mars 2019 contre 93,9 millions de dinars pour la même période de 2018 soit une hausse de 2,0%.

Le coefficient d'exploitation qui intègre la charge de contribution au fonds de garantie des dépôts bancaires introduite depuis 2018, a atteint 39,0% au titre du premier trimestre de 2019 contre 37,7% pour la même période de 2018 soit une hausse de 1,3 point de pourcentage.

Hors la charge de contribution au fonds de garantie des dépôts bancaires, le coefficient d'exploitation s'établit à 35,6% au titre du premier trimestre 2019 contre 34,3% pour la même période de 2018.

AMEN BANK, meilleure Banque d'Afrique du Nord, pour « La Transformation Digitale » et « Le

Parcours Client AMEN First Bank »

AMEN BANK a été désignée, par le cabinet international Trusted Advisors (www.TransformersAwards.com), comme étant la meilleure banque d'Afrique du Nord, pour « La Transformation Digitale » et pour « Le Parcours client AMEN First Bank ». Cette double distinction vient conforter la position d'AMEN BANK, en tant que banque leader dans l'innovation, la digitalisation de ses process et la prise en compte permanente de l'expérience client.

AMEN Pay

Dans le cadre de la stratégie nationale de « Décashing » et d'inclusion financière, AMEN BANK vient de lancer « AMEN Pay », une solution de « Mobile Payment », qui fonctionne sur les technologies « QR Code » et NFC de mobile à mobile et répond parfaitement aux normes internationales de sécurité. Cette solution de « Mobile Payment » est ouverte aux porteurs de toutes les cartes bancaires tunisiennes, même les cartes prépayées, ce qui encourage, ainsi, l'élargissement de l'inclusion financière, dans notre pays.